

"M. des Méloizes, écrivait l'intendant Hocquart au ministre le 18 octobre 1732, a été chargé par M. le général de nos paquets. Je ne peux que vous rendre de cet officier des témoignages très avantageux. Il aime et entend le service, et il est rempli de bonne volonté." (1)

M. des Méloizes profita de son séjour en France pour remettre au comte de Maurepas, président du Conseil de marine, un mémoire dans lequel il proposait d'établir à Québec des fourneaux à tuiles. Il offrait de faire l'opération pour son compte si on lui avançait 6,000 livres, ou de diriger les travaux si elle était faite pour le compte du roi. Le roi ne pouvait lui procurer les 6,000 livres demandées, mais s'engagea à lui donner des secours s'il avait des succès dans son entreprise.

M. des Méloizes ayant fait de nouvelles instances, M. de Maurepas, au nom du roi, lui accorda, le 20 avril 1734, l'avance de 6000 livres pour tenter l'entreprise d'un fourneau à tuile.

C'est aussi pendant son séjour en France que M. des Méloizes obtint enfin le commandement d'une compagnie du détachement de la marine. Sa commission lui fut accordée le 1er avril 1733.

M. M. de Beauharnois et Hocquart, gouverneur-général et intendant de la Nouvelle-France, avaient proposé au roi de nommer M. des Méloizes à une des charges vacantes au Conseil Supérieur. Le roi, le 11 avril 1735, les informait qu'il ne pouvait faire cette nomination, les fonctions de conseiller ne convenant pas à la profession de militaire qu'exerçait M. des Méloizes.

Le 13 octobre 1735, M. M. de Beauharnois et Hocquart écrivaient au ministre au sujet de la fabrique de tuile établie par M. des Méloizes :

"A l'égard de l'établissement du fourneau à tuile projeté par le sieur des Méloizes, cet officier avait demandé en France dès l'année 1733 quelques ouvriers. La per-

(1) Correspondance générale, Canada, vol. 58, c. 11.